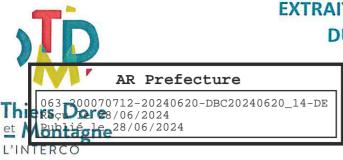
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE



N° DBC 20240620-14

Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS contact@cctdm.fr 04.73.53.24.71 www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

25

Membre du Bureau représenté : 0

Membre présent sans voix délibérative : 1

Total votants: 25

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2024 à 16 HEURES

Date de la convocation : 10 juin 2024

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 juin 2024 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents: Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Marjolaine BECHON, Patrick SAUZEDDE, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés: Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau ayant donné procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES ZONES D'ACTIVITES ET DE DIVERS EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur: Bernard VIGNAUD, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;

Vu la délibération n° 20200715-05 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu l'avis de la Commission des Marchés en Procédure Adaptée (CMAPA) du 30 mai 2024 ;

AR Prefecture

063-200070712-20240620-DBC20240620_14-DE Reçu le 28/06/2024 Publié le 28/06/2024

Le rapporteur explique qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée : l'avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation <u>www.centreofficielles.com</u> entre le 29 avril 2024 et le 24 mai 2024 à 12h.

Lors de sa séance du 30 mai 2024, la Commission des marchés en procédure adaptée (CMAPA) a donné un avis favorable, à l'unanimité, pour attribuer le marché à l'entreprise ASP – Aménagements sols et paysages (63350 JOZE), d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois, pour un montant annuel de 46 918,00 euros hors taxe, soit un total de 187 672,00 euros pour 4 ans.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Attribue le marché, d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois, à l'entreprise ASP Aménagements sols et paysages (63350 JOZE) pour un montant annuel de 46 918,00 euros hors taxe ;
- Autorise le Président à signer le marché ainsi que tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 25
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 25

Membres du Bureau présents : 25 Pour : 25 Représenté : 0

Abstention: 0

Membres présent sans voix délibératives : 1

Contre: 0 Non-participation:

DE

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance.

Thomas BARNERIAS

No.

Tony BERNARD

Le Président,

Maire de Châteldon